

Dijon, le 21 septembre 2009.

L'Assurance Maladie relance sa campagne de vaccination contre la grippe saisonnière, et présente l'exposition « Planète Vaccination » à Dijon.

Communiqué de synthèse

L'Assurance Maladie de la Côte-d'Or se mobilise et relance sa campagne de vaccination contre la grippe saisonnière. En effet, selon le Haut Conseil de la santé publique, rien ne permet à ce jour d'affirmer que le virus grippal saisonnier ne circulera pas, de ce fait les recommandations pour le vaccin grippal saisonnier s'appliquent et la vaccination doit être réalisée le plus tôt possible.

Elle se déroulera du 21 septembre au 31 décembre 2009. Cette année encore, les démarches sont simplifiées pour les personnes déjà vaccinées les années précédentes.

Chaque hiver, la grippe saisonnière touche des millions de personnes en France et la vaccination reste le moyen le plus efficace de se prémunir contre les risques de complications liés à cette affection.

L'Assurance Maladie invite chaque année plus de 60 000 personnes en Côte-d'Or (9 millions en France) à bénéficier gratuitement du vaccin contre la grippe saisonnière : les plus de 65 ans et les personnes atteintes de certaines maladies chroniques.

Et, cette année, dans le contexte particulier lié à la grippe A / H1N1, le Haut Conseil de la santé publique rappelle que les recommandations pour le vaccin grippal saisonnier s'appliquent, et que cette vaccination doit être réalisée **le plus tôt possible**.

Depuis l'année dernière, la démarche est simplifiée pour les assurés qui se sont fait vacciner les années précédentes :

- ils peuvent se faire délivrer directement leur vaccin par leur pharmacien (ce fut le cas de plus de 9 personnes sur 10 concernées par cette nouveauté en 2008),
- et se faire vacciner par une infirmière, sans prescription médicale préalable, en utilisant l'imprimé de prise en charge spécifique envoyé par l'Assurance Maladie¹.

En 2008, plus de 39 000 côtes-d'oriens se sont fait vacciner contre la grippe saisonnière, soit un taux global de vaccination de 61,5% (en légère hausse par rapport à 2007 : + 1,1 point). Mais ce taux est très variable selon la tranche d'âge. Il n'est que de 59% chez les 65-69 ans et de 50% chez les patients atteints de maladies chroniques.

A noter néanmoins : une progression encourageante l'année dernière chez les « jeunes seniors » (65-69 ans), avec un taux de vaccination en progression de + 3,7 points.

Pour l'Assurance Maladie, l'enjeu est d'augmenter le recours à la vaccination contre la grippe saisonnière des personnes concernées, pour atteindre l'objectif de santé publique d'une couverture vaccinale d'au moins 75% pour les populations à risque.

Et pour inciter les personnes de 65 ans à entrer dans le dispositif, elle leur enverra un courrier de relance si elles ne se sont pas fait vacciner dans trois semaines.

¹ Certaines personnes doivent toutefois continuer à s'adresser à leur médecin traitant.

Par ailleurs cette année, l'Assurance Maladie de la Côte-d'Or intensifie l'information des côtes-d'oriens pour – comme le recommande le Haut Conseil de la santé publique – inciter les personnes concernées à **se faire vacciner sans attendre**. Pour cela, des spots d'information radio et des appels téléphoniques vers les « nouveaux vaccinants » (65 et 66 ans jamais vaccinés) sont prévus fin septembre et début octobre.

Une exposition pédagogique « Planète Vaccination » ouverte à tous est présentée à l'« Atrium », le nouvel accueil de la CPAM situé dans le nouveau « quartier d'affaires » des Administrations de la Santé (ZAC Champollion Dijon-Est - Grésilles).

« Planète vaccination » permet de faire le point sur ses connaissances en matière de vaccination en général et de rappeler tous les bénéfices et l'utilité de la vaccination face aux maladies infectieuses, comme la grippe. L'accès à l'exposition est libre jusqu'au 31 décembre 2009.

Un site Internet dédié à la vaccination contre la grippe saisonnière et à l'exposition sera également ouvert à partir du 25 septembre : grippe.saisonniere.je.me.vaccine.fr

Enfin, le partenariat avec les professionnels de santé est constant puisque l'Assurance Maladie de la Côte-d'Or a associé les organisations représentatives des médecins, des pharmaciens et des infirmières à l'élaboration du dispositif. Les 1 000 médecins, 300 infirmiers et 180 pharmaciens de Côte-d'Or vont recevoir une lettre spécifique sur la vaccination contre la grippe saisonnière.

Les médecins traitants recevront au début de la campagne une liste de leurs patients âgés de 65 à 69 ans n'ayant pas été vaccinés au cours des trois dernières années, et à mi-campagne la liste actualisée. Les médecins seront ainsi en mesure de proposer la vaccination à leurs patients qui ne l'auraient pas encore fait.

L'essentiel à retenir...

- ⇒ La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière se déroule **du 21 septembre au 31 décembre 2009**. Les vaccins seront disponibles en pharmacie à partir du 25 septembre 2009.
- ⇒ Les personnes concernées sont invitées personnellement par l'Assurance Maladie, et recevront un courrier leur offrant la gratuité du vaccin :
 - personnes de 65 ans et plus
 - personnes, quel que soit leur âge, atteintes de certaines maladies chroniques (diabète, insuffisance cardiaque...), d'asthme ou de broncho-pneumopathie chronique obstructive
- ⇒ Cette année encore, **les démarches sont simplifiées** pour les assurés qui se sont fait vacciner les années précédentes : ils peuvent se faire délivrer directement le vaccin par leur pharmacien, et se faire vacciner par une infirmière, sans prescription médicale préalable, en utilisant l'imprimé de prise en charge spécifique envoyé par l'Assurance Maladie.
- ⇒ Il est recommandé de se faire vacciner **le plus tôt possible**, dès réception du courrier de l'Assurance Maladie.

Chiffres clés

15 jours : c'est la durée pour que le vaccin contre la grippe saisonnière soit efficace.

60 000 : c'est le nombre de côtes-d'oriens dits « à risque » qui vont recevoir un courrier de l'Assurance Maladie pour bénéficier de la gratuité du vaccin contre la grippe saisonnière.

61,5% : c'est le taux de vaccination enregistré en Côte-d'Or en 2008 (encore très loin des 75% recommandés par la Loi de santé publique).

21 jours : c'est l'intervalle recommandé par le Haut Conseil de la santé publique, entre les injections de vaccin saisonnier et le vaccin dirigé contre le virus A / H1N1.

Du 21 septembre au 31 décembre 2009 : c'est la période de la campagne de vaccination et de l'exposition « Planète Vaccination », présentée à Dijon dans le nouveau « quartier d'affaires » des Administrations de la Santé (6 place des Savoirs, à proximité du Bd Champollion).

Pour toute information complémentaire

➔ **Internet** : en visitant le site [grippe saisonniere je me vaccine.fr](http://grippe.saisonniere.je.me.vaccine.fr) (à partir du 25 septembre). Une rubrique « Foire aux questions » est proposée.

➔ **Trouver l'adresse d'une infirmière** ou d'un médecin près de chez soi : en se connectant au service *Adresses & Tarifs* sur ameli.fr, le site de l'Assurance Maladie

➔ **Médecins traitants, pharmaciens et infirmières** : les professionnels de santé mobilisés dans cette campagne, et qui sauront répondre à vos questions.

Sommaire

Bilan de la campagne de vaccination 2008	5
La campagne de vaccination 2009	7
En Côte-d'Or, un dispositif d'information réactif pour inciter à la vaccination le plus tôt possible	9
Exposition « Planète Vaccination »	12
Annexe 1 : La vaccination en pratique	15
Annexe 2 : Données épidémiologiques	17
Annexe 3 : Grippe saisonnière et grippe A / H1N1	19
Annexe 4 : Vaccins anti-grippaux saisonniers disponibles	21
Annexe 5 : Stop aux idées reçues sur le vaccin !	22
Annexe 6 : Liste des intervenants - Conférence de presse du 21 septembre 2009	24

Bilan de la campagne de vaccination 2008

→ Simplification des démarches et progression de la vaccination des « jeunes seniors »

- Une nette progression de la vaccination auprès des 65-69 ans...

Lors de l'hiver 2008-2009, sur 63 000 côtes-d'oriens invités à se faire vacciner gratuitement contre la grippe saisonnière, près de 39 000 se sont fait vacciner (**61,5%**), **soit 1,1 point de plus qu'en 2007-2008**.

Au niveau national, aucune évolution n'a été observée puisque le taux de couverture vaccinale à l'issue de l'hiver 2008 est le même qu'en 2007 (58,7%).

La progression est plus encourageante et **plus nette auprès des « jeunes seniors »** (65-69 ans) pour qui le taux de vaccination a atteint 59,3% l'an dernier en Côte-d'Or (+ **3,7 points** par rapport à 2007-2008).

Rappelons que pour obtenir ce résultat, l'Assurance Maladie avait considérablement renforcé ses moyens d'incitation l'année dernière, en appelant par téléphone tous les « nouveaux vaccinants » (les 65 ans et les 66 ans jamais vaccinés contre la grippe saisonnière), soit 4 500 côtes-d'oriens au total.

Au niveau national, le taux de vaccination des 65-69 ans ne dépasse pas les 54%.

Taux de couverture vaccinale sur la campagne 2008-2009	Public prioritaire concerné par la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière :			
	65-69 ans	65 ans et plus	Personnes atteintes de maladies chroniques (tous âges confondus)	Total
France	53,7%	64,8%	49%	58,7%
Région Bourgogne				
Nièvre	60,6%	67,9%	53,3%	63,1%
Côte-d'Or	59,3%	67,3%	50,7%	61,5%
Yonne	58,7%	67,3%	50,8%	61,2%
Saône-et-Loire	56,8%	65,1%	51,5%	60,5%

(source : CNAMTS)

- **...mais des disparités importantes et un taux de vaccination global encore loin des recommandations de santé publique**

Malgré ces résultats locaux encourageants, les disparités sont encore fortes entre les différentes catégories de population :

- Seulement 50% des patients atteints de maladies chroniques sont vaccinés
- Les plus de 65 ans sont traditionnellement ceux qui se font le plus vacciner (67%), mais ce taux reste largement inférieur aux recommandations de santé publique (75%)
- Le processus d'entrée dans la démarche vaccinale reste difficile (lors des dernières campagnes de vaccination, seulement 25% des « nouveaux vaccinants » de 65-69 ans se sont fait vacciner)

- **Une année marquée par une simplification majeure des modalités pour se faire vacciner**

La campagne de vaccination 2008-2009 s'est caractérisée par deux nouveautés majeures qui ont permis une simplification importante du dispositif de prise en charge pour les personnes ayant déjà bénéficié du vaccin et qui ont favorisé la vaccination :

- **La délivrance directe par le pharmacien : une utilisation massive du dispositif**

Depuis 2008, les démarches pour les personnes ayant déjà bénéficié de la prise en charge de leur vaccin, ont été simplifiées : désormais, lorsqu'ils reçoivent l'imprimé de prise en charge de l'Assurance Maladie pour un vaccin gratuit, ces assurés peuvent le retirer directement chez le pharmacien, sans avoir une prescription de leur médecin.

Pour une première vaccination, en revanche, il convient d'avoir une prescription médicale de son médecin traitant pour retirer ensuite gratuitement le vaccin chez le pharmacien grâce à l'imprimé de prise en charge spécifique envoyés par l'Assurance Maladie.

Le bilan de la campagne de vaccination 2008 montre que ce dispositif a été massivement utilisé : **près de 9 personnes sur 10, concernées par cette nouveauté, ont bénéficié d'une délivrance directe par le pharmacien (86,5%).**

→ Cette facilitation du parcours de vaccination a répondu à une attente forte et favorisé le renouvellement de la vaccination.

- **La vaccination par un infirmier : un début prometteur**

Une autre nouveauté majeure a été introduite en 2008 : les personnes invitées à se faire vacciner peuvent le faire chez un infirmier ou une infirmière libérale sans passer par leur médecin traitant, en présentant l'imprimé de prise en charge envoyé par l'Assurance Maladie. Seules les personnes qui se font vacciner pour la première fois (ou qui ne l'ont pas été depuis plus de trois ans) doivent se munir d'une prescription médicale².

Lors de la campagne de vaccination 2008, plus de 435 000 français ont été vaccinés par un infirmier libéral. Un chiffre encourageant pour ce nouveau dispositif.

² **A noter** : certaines personnes doivent continuer à consulter leur médecin traitant pour leur vaccination, même si elles ont été vaccinées les années précédentes : les femmes enceintes, les enfants de moins de 18 ans et les personnes atteintes de certaines affections de longue durée (VIH, accident vasculaire cérébral invalidant, forme grave des affections neurologiques et musculaires).

La campagne de vaccination 2009

→ Inciter à la vaccination le plus tôt possible

→ Augmenter la couverture vaccinale des 65-69 ans et des malades chroniques

La campagne nationale de vaccination aura lieu du 21 septembre au 31 décembre 2009.

Elle s'inscrit dans un contexte particulier lié à la grippe H1N1. Les incertitudes relatives à la nature et à l'émergence de ce virus ont conduit l'Assurance Maladie à intensifier le recours à la vaccination contre la grippe saisonnière et à inciter ses assurés à se vacciner plus tôt, dès réception de leur courrier.

En effet, selon le Haut Conseil de la santé publique³, rien ne permet à ce jour d'affirmer que le virus grippal saisonnier ne circulera pas, de ce fait les recommandations pour le vaccin grippal saisonnier s'appliquent et la vaccination doit être réalisée le plus tôt possible.

Les vaccins seront disponibles en pharmacie à partir du 25 septembre 2009. Rappelons qu'il faut compter environ 15 jours entre la vaccination et le moment où l'on est protégé contre la grippe saisonnière.

L'enjeu de cette campagne reste l'augmentation du recours à la vaccination contre la grippe saisonnière des personnes ciblées, pour atteindre l'objectif de santé publique d'une couverture vaccinale d'au moins 75% pour les populations à risque.

Initié en 2008, l'accès simplifié au vaccin contre la grippe saisonnière est reconduit et étendu. Les personnes qui ont bénéficié d'un remboursement du vaccin au cours des trois dernières années peuvent obtenir le vaccin 2009, sur présentation de l'imprimé de prise en charge spécifique, sans prescription médicale en pharmacie, puis aller chez l'infirmier(e) libéral(e) de leur choix pour recevoir l'injection.

→ Cf. annexe n°1 pour le détail des modalités de retrait du vaccin.

- **Le rôle majeur du médecin traitant**

Les médecins traitants sont au cœur de la campagne de vaccination.

Ces nouvelles modalités permettent aux médecins traitants d'agir prioritairement auprès des personnes non vaccinées.

En 2008, les personnes ayant déclaré leur médecin traitant ont été deux fois plus nombreuses à se faire vacciner.

En 2009, l'enjeu pour les médecins est de concentrer leur action sur leurs patients âgés de 65 à 69 ans, ceux qui souffrent de certaines affections de longue durée ou encore d'asthme ou de broncho pneumopathie chronique obstructive mais qui n'ont pas été vaccinés ces trois dernières années. **Ce qui représente plus de 3 millions de personnes en France.**

Convaincre ces personnes d'entrer dans le dispositif, c'est installer durablement le recours à la vaccination.

³ Cf. Recommandations sur les priorités sanitaires d'utilisation des vaccins pandémiques dirigés contre le virus A (H1N1) du 7 septembre 2009

Pour aider les médecins dans leur action, ils recevront cette année, au début de la campagne, une liste de leurs patients âgés de 65 à 69 ans n'ayant pas été vaccinés au cours des trois dernières années.

A mi-campagne, l'Assurance Maladie leur adresse la liste actualisée, ils pourront ainsi avoir une visibilité de leur action à mi-parcours et connaître les patients à qui proposer la vaccination.

Pour les médecins traitants qui ont adhéré au programme pour l'évolution des pratiques, le CAPI⁴ (dont un volet important porte sur la prévention), cette liste renforcera les outils de suivi dont ils disposent déjà, pour mesurer l'évolution de leur action de vaccination sur leur patientèle.

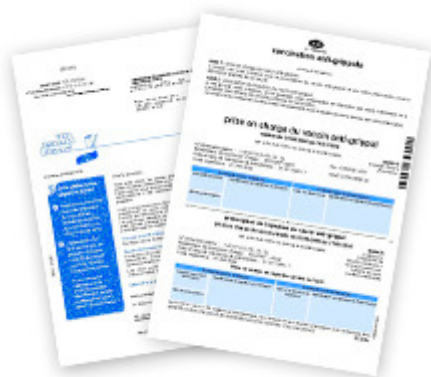
La campagne de vaccination 2009 :

- Une incitation à se faire vacciner plus tôt que les années précédentes.**
- Une reconduction de la procédure de délivrance simplifiée du vaccin, pour les personnes déjà vaccinées ces trois dernières années.**
- Un partenariat étroit et une mobilisation de l'Assurance Maladie, des médecins traitants, des pharmaciens et des infirmières.**

⁴ Le CAPI est un contrat de santé publique conclu entre le médecin traitant et l'Assurance Maladie, pour soutenir les médecins dans leurs efforts quotidiens pour améliorer la qualité des soins et la santé de la population.

En Côte-d'Or, un dispositif d'information réactif pour inciter à la vaccination le plus tôt possible

→ Des courriers personnalisés pour informer



Chaque cote-d'orien considéré comme « à risque » – et pour qui la vaccination contre la grippe saisonnière est fortement recommandée – va recevoir d'ici le 30 septembre 2009, un **courrier** de la CPAM (60 000 courriers en Côte-d'Or).

Les courriers sont accompagnés d'une **prise en charge**, indispensable pour obtenir la gratuité du vaccin.

Chaque courrier est accompagné d'un **dépliant d'information** sur l'intérêt de se faire vacciner contre la grippe saisonnière.

Une information sur le virus A H1N1 est également présente dans ce dépliant pour rappeler qu'il s'agit d'un « cousin » assez éloigné du virus saisonnier et que le vaccin saisonnier n'apporte donc pas une protection suffisante contre ce nouveau virus.

Les personnes de 65 à 69 ans recevront un **courrier de relance** si elles ne se sont pas fait vacciner trois semaines après leur première invitation. Cette mesure particulière de suivi des 65/69 ans vise à accroître le taux de vaccination de cette tranche d'âge, qui est le plus bas parmi les plus de 65 ans.



→ Des appels téléphoniques vers les « jeunes » seniors de 65 ans et 66 ans, qui ne se sont jamais fait vacciner contre la grippe saisonnière

Cette démarche innovante de l'Assurance Maladie est conduite à l'échelle de la région Bourgogne, grâce à une coordination effectuée par l'Union régionale des caisses d'Assurance Maladie de Bourgogne (URCAM).



Pour la deuxième année consécutive, **plus de 4 600 « jeunes » seniors** cote-d'oriens vont être contactés par téléphone par des téléconseillers formés, et chargés de leur présenter les intérêts de la vaccination et de répondre à leurs interrogations.



→ Des spots et des chroniques d'information sur France Bleu Bourgogne

Dès le 28 septembre, **33 spots d'information** vont être diffusés sur l'antenne de France Bleu Bourgogne afin d'inciter les personnes concernées par la vaccination à se faire vacciner dès réception du courrier de la CPAM.

Des mini-chroniques d'information et des émissions « Les spécialistes » sont également prévues en octobre pour poursuivre la sensibilisation et répondre aux questions des auditeurs. Des experts de l'Assurance Maladie et des professionnels de santé seront interviewés dans ce cadre.

→ Un site Internet [grippe saisonniere je me vaccine.fr](http://grippe.saisonniere.je.me.vaccine.fr)

Ouvert à partir du 25 septembre, ce mini-site Internet conçu par l'Assurance Maladie de Côte-d'Or a été conçu pour veiller – sur le Net – à la disponibilité d'une information validée sur la vaccination contre la grippe saisonnière.



Le contexte de communication sur la grippe A a donné lieu à de nombreux sites traitant du nouveau virus, du nouveau vaccin... Le rôle de l'Assurance Maladie est de veiller à ce que les internautes puissent également s'informer sur la vaccination contre la grippe saisonnière, **et que ces informations soient facilement accessibles.**

Le site [grippe saisonniere je me vaccine.fr](http://grippe.saisonniere.je.me.vaccine.fr) est avant tout pratique, via une **rubrique « foire aux questions »** destinée à répondre aux interrogations du public sur la vaccination contre la grippe saisonnière, le rôle du vaccin, mais aussi la grippe en général.

Un système de liens vers des sites de référence (Ministère de la santé, INPES...) permet d'accéder rapidement aux réponses. Le contenu est évolutif, et de nouvelles réponses pourront être mises en ligne en fonction des questions des assurés.

Le site présente également en détail l'exposition « Planète Vaccination » (cf. ci-après), présentée à Dijon jusqu'au 31 décembre 2009.

→ L'exposition « Planète Vaccination », pour rappeler tous les bienfaits et l'utilité de la vaccination

En relayant cette exposition au cœur du nouveau quartier d'affaires « santé » Grésilles/Champollion situé à l'Est de Dijon, l'Assurance Maladie de Côte-d'Or affirme sa volonté de proposer aux côtes-d'oriens soucieux de s'informer sur la vaccination, un contenu pédagogique complet et attractif.

➔ **A travers ce large dispositif d'information et de prévention, à la fois ciblé (courriers, appels téléphoniques) mais aussi plus large (spots radio, exposition...), l'Assurance Maladie de Côte-d'Or entend :**

- Renforcer le plus tôt possible le passage à l'acte des personnes « à risque » (se faire vacciner avant l'arrivée du vaccin contre la grippe A / H1N1)
- Mettre en tension le tissu associatif (associations de patients), les professionnels de santé et plus globalement l'entourage des malades et des personnes à risque, pour insister sur l'intérêt de la vaccination contre la grippe saisonnaire et la dimension citoyenne de se faire vacciner (en me vaccinant, je me protège et je protège aussi mon entourage).

mon
parcours
d'assuré

Parce que la mission de l'Assurance Maladie n'est pas uniquement d'assurer les remboursements de santé, mais aussi d'aider les assurés à se prémunir au mieux de certaines maladies, l'Assurance Maladie a mis en place « Mon parcours d'assuré ».

Ce dispositif regroupe toutes les offres et services à la disposition des assurés pour faciliter leurs démarches et les aider chaque jour et à chaque étape de leur vie, à mieux gérer leur santé.

Il leur permet, entre autres, dans le cadre du programme de prévention contre la grippe saisonnière, de bénéficier gratuitement du vaccin anti-grippe saisonnière.

Www : Pour en savoir plus sur l'offre de prévention de l'Assurance Maladie : ameli.fr

« Planète Vaccination »

→ Une exposition pour faire le point sur ses connaissances et sensibiliser à l'aspect citoyen de la vaccination



A l'occasion du lancement de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière, l'Assurance Maladie de Côte-d'Or a décidé de présenter l'exposition

« Planète Vaccination », conçue par nos voisins franc-comtois (Union régionale des caisses d'Assurance Maladie de Franche-Comté, Pavillon des sciences de Montbéliard) et cautionnée par l'Assurance Maladie, l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) et les Ministères de la Santé et de l'Education nationale.

• Pourquoi une exposition sur la vaccination ?

Depuis l'apparition du virus H1N1, on parle beaucoup « du » vaccin contre ce virus, et de nombreuses questions sont apparues quant à l'utilité de ce vaccin, son efficacité.

Ces interrogations légitimes ont pu affecter l'opinion de la population sur l'intérêt même de la vaccination en général.

Alors que la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière se met en place, l'Assurance Maladie de Côte-d'Or souhaite prévenir ce risque et - à travers l'exposition « Planète Vaccination » - **rappeler aux cotes-d'oriens tous les bénéfices et l'utilité de la vaccination** face aux maladies infectieuses, comme la grippe.

A travers une série de panneaux pédagogiques accessibles au plus grand nombre, « Planète Vaccination » propose aux visiteurs :

- De **faire le point** sur leurs connaissances, et de répondre à leurs questions sur la vaccination (focus sur les principales maladies contre lesquelles elle protège)
- Plus globalement, de favoriser une **meilleure compréhension** des enjeux de la protection vaccinale
- De mieux comprendre **l'aspect collectif de la vaccination**, c'est-à-dire le fait de se protéger soi-même des maladies, mais aussi de protéger ses parents, ses grands-parents, ses enfants et son entourage.

Se vacciner devient un geste citoyen qui sert l'intérêt collectif : en améliorant la couverture vaccinale, on évite la propagation des maladies et on réduit le risque d'épidémie !

Un peu d'histoire...

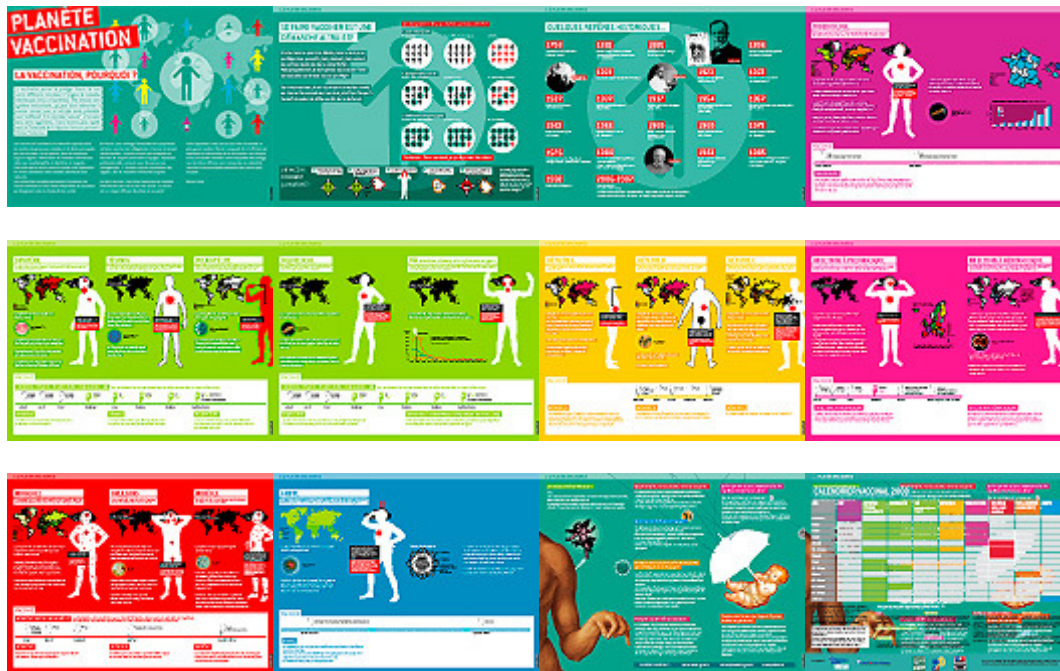
Beaucoup d'idées reçues peuvent circuler face à l'efficacité des vaccins en général, voire à leurs effets secondaires. Or, aujourd'hui, face à de nombreuses maladies comme la grippe, la vaccination reste souvent le meilleur moyen de se protéger.

Rappelons que les vaccins ont contribué à la réduction spectaculaire du nombre de personnes malades et de décès provoqués par les microbes. Ils ont permis, dans de nombreux pays ou régions, l'élimination de maladies infectieuses telles que la poliomyélite, la diphtérie, la rougeole... C'est ainsi que le vaccin contre la variole a fait disparaître au niveau planétaire cette maladie infectieuse tant redoutée.

Les recherches actuelles permettent d'améliorer les vaccins existants et d'en rendre disponibles de nouveaux qui élargissent ainsi le champ de leur action.

- **L'exposition en détails**

Accessible au plus grand nombre, l'exposition se compose de panneaux pédagogiques pour que les visiteurs puissent disposer d'éléments d'information simples et didactiques sur la vaccination.



➔ L'exposition explique le mécanisme de la vaccination, son histoire et les principales maladies contre lesquelles elle protège (Tuberculose, Diphtérie Tétanos Poliomyélite, Coqueluche Hib, Hépatite A - Hépatite B - Hépatite C, Infections à pneumocoques – Infections à Méningocoque, Rougeole – Oreillons – Rubéole, Grippe)...

Halte aux idées reçues sur la vaccination avec l'exposition « Planète Vaccination » !



La vaccination, comment ça marche ?

Que se passe-t-il dans mon corps lorsque je me vaccine ?

Les vaccins détériorent-ils notre protection naturelle contre les maladies ?

Avec trop de vaccins, ne sollicite-t-on pas trop le système immunitaire ?

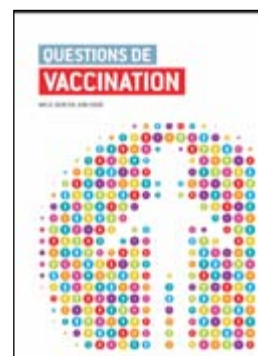
La vaccination comporte-t-elle des risques ?

Pourquoi faire la vaccin contre la grippe tous les ans ?...



→ Les visiteurs découvriront les réponses dans le livret « Questions de vaccination » délivré gratuitement lors de la visite.

Ce guide permet aux adolescents et aux adultes de faire le point sur leurs connaissances en matière de vaccination. Il comprend un carnet de vaccination individuel pour faciliter le suivi vaccinal.



Informations pratiques

Exposition « Planète Vaccination »

Du 21 septembre au 31 décembre 2009

L'Atrium, le nouvel accueil de la CPAM
ZAC Champollion Dijon-Est (Grésilles)
6 place des Savoirs à Dijon

Accès bus Divia : liane 4, arrêt « Place des savoirs »

Du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.
Entrée libre.



Annexe 1 : La vaccination en pratique

- **Qui est concernée par la vaccination contre la grippe saisonnière ?**

→ **Les personnes de 65 ans et plus**

→ **Les personnes, quel que soit leur âge, atteintes de l'une des affections de longue durée suivantes :**

- Diabète de type 1 et diabète de type 2
- Accident vasculaire cérébral invalidant
- Néphropathies chroniques graves et syndromes néphrotiques primitifs
- Forme grave des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie), épilepsie grave
- Mucoviscidose
- Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves
- Insuffisance respiratoire chronique grave
- Déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le virus de l'immunodéficience humaine
- Drépanocytose

→ **Les personnes atteintes de tous types d'asthme ou de broncho-pneumopathie chronique obstructive, quel que soit leur âge ;**

→ **Les enfants et adolescents de 6 mois à 18 ans dont l'état de santé nécessite un traitement prolongé par l'acide acétylsalicylique (syndrome de Kawasaki compliqué et arthrite chronique juvénile).**

**Pour ces personnes, le vaccin est pris en charge à 100 %
par l'Assurance Maladie.**

- **Quand se faire vacciner ?**

Le plus tôt possible, c'est-à-dire dès réception du courrier d'invitation de l'Assurance Maladie et de l'imprimé de prise en charge permettant la délivrance gratuite du vaccin.

- **Comment se procurer le vaccin ?**

→ **Cas n°1** : Si je n'ai jamais été vacciné contre la grippe saisonnière (ou si la vaccination n'a pas été renouvelée ces trois dernières années) :

- ➊ Je me rends chez mon médecin-traitant, muni de la prise en charge envoyée par la CPAM (mon médecin me prescrira alors le vaccin, après diagnostic médical) ;
- ➋ Je me présente ensuite à mon pharmacien - muni de la prise en charge complétée par le médecin - qui me délivrera le vaccin gratuitement ;
- ➌ Puis je me fais injecter le vaccin, soit par mon médecin soit par une infirmière selon mon choix.

→ **Cas n°2** : Si je me suis fait vacciner contre la grippe saisonnière en 2006, 2007 ou 2008 :

- ➊ Je me présente directement chez mon pharmacien (muni de la prise en charge envoyée par la CPAM) qui me délivrera alors le vaccin gratuitement ;
- ➋ Puis je me rends chez une infirmière ou mon médecin pour réaliser l'injection.
(NB : cette démarche simplifiée ne s'applique pas si j'ai moins de 18 ans.)

- **Quelles sont les autres dispositions pour simplifier mes démarches ?**

→ **Un annuaire en ligne pour trouver l'infirmière ou le médecin près de chez soi**

Il s'agit d'un nouveau service proposé par l'Assurance Maladie et disponible sur Internet ou par téléphone : le service « *Adresses & Tarifs des professionnels de santé* ».

Tarifs des consultations et des actes médicaux, coordonnées des professionnels de santé les plus proches de chez soi, savoir s'ils acceptent la carte Vitale ou pas... Cet annuaire est accessible 24h/24 et 7j/7 sur le site ameli.fr, ou par téléphone au 36 46 (aux horaires habituels d'ouverture – coût d'un appel local depuis un poste fixe).

→ **Un suivi de mes remboursements d'assurance-maladie en temps réel**

En ouvrant son compte personnel sur ameli.fr - l'Assurance Maladie en ligne – chacun peut suivre en temps réel le détail de ses remboursements, télécharger un récapitulatif mensuel de ses remboursements ou échanger par courriel avec sa caisse d'Assurance Maladie.



Annexe 2 : Données épidémiologiques



- **La grippe saisonnière, caractéristiques et mortalité**

La grippe saisonnière correspond aux gripes survenant entre deux pandémies. C'est ainsi que depuis la dernière pandémie en 1968, les virus saisonniers sont les virus A(H3N2), A(H1N1) saisonnier et le virus B.

En France métropolitaine, la grippe survient sous forme d'épidémies hivernales. Sur la base des données historiques des épidémies grippales depuis 1984, le réseau Sentinelles estime qu'entre 700 000 et 4,6 millions de personnes consultent pour une grippe clinique lors d'une épidémie. **En moyenne, 2,5 millions de personnes seraient concernées chaque année.** Entre 25 % et 50 % des consultations concernent des jeunes de moins de 15 ans.

L'épidémie de grippe saisonnière survient habituellement entre les mois de novembre et d'avril et débute le plus fréquemment fin décembre - début janvier. Elle dure en moyenne 9 semaines. La grippe peut entraîner des complications sévères chez les sujets à risque (personnes âgées ou sujets fragilisés par une pathologie chronique sous-jacente). D'après les données du réseau Sentinelles, moins de 1% des personnes consultant pour une grippe clinique sont hospitalisées.

La mortalité imputable à la grippe saisonnière concerne essentiellement les sujets plus âgés (plus de 90 % des décès liés à la grippe surviennent chez des personnes de 65 ans et plus). La mortalité liée à la grippe est estimée à environ 1 pour 1000⁵.

- **La situation actuelle**

Si les épidémies de grippe surviennent l'hiver, il est cependant habituel d'identifier de façon sporadique le virus de la grippe en dehors de ces épidémies. Les Centres nationaux de référence de la grippe ont ainsi identifié dans la première semaine de **septembre 2009 six virus grippaux** qui avaient circulé l'hiver dernier (virus de type A(H3N2) et A(H1N1) saisonnier). En septembre 2009, ils représentaient environ 0,5% des prélèvements testés.

Il est capital que les sujets à risque se fassent vacciner le plus rapidement possible pour se protéger contre ces virus.

Par ailleurs, on note une co-circulation de virus grippaux dans les pays de l'hémisphère sud (Argentine, Chili, Nouvelle Zélande, Australie), actuellement en période hivernale et faisant face à l'épidémie de A (H1N1)2009. Au moment du pic épidémique au mois de juillet 2009, la circulation du virus A (H1N1)2009 était prédominante et représentait de 60 à 80% des souches de virus respiratoires chez les plus de 5 ans en Argentine et au Chili, et autour de 80% des souches de virus Influenza en Australie et en Nouvelle Zélande.

⁵ Plusieurs données sont disponibles concernant la mortalité de la grippe saisonnière. Selon l'Institut Pasteur (Centre national de référence de la Grippe France-Nord), en moyenne, on estime à environ 1500 à 2000 le nombre de décès par an. Selon l'InVS, la mortalité imputable à la grippe saisonnière est évaluée à environ 4 000 à 6 000 décès chaque année. Le Groupe d'expertise et d'information sur la grippe (GEIG), quant à lui, rappelle que la grippe saisonnière causerait de 2 500 à 3 000 décès chaque année en France (500 000 dans le monde).

Cette co-circulation du virus A (H1N1)2009 avec les virus grippaux saisonniers, observée dans l'hémisphère sud et qui surviendra probablement en Europe pendant l'hiver, **renforce la nécessité de la vaccination contre la grippe saisonnière en France.**

Rappel des symptômes

La **grippe** se caractérise par des symptômes marqués, une fièvre élevée dépassant généralement 39°C, des douleurs musculaires, une gêne respiratoire, une grande fatigue qui peut se prolonger plusieurs semaines. Elle est souvent confondue avec l'**état grippal** qui se caractérise par une légère fièvre, l'écoulement nasal et une faiblesse relative. Il s'agit de deux pathologies différentes. Loin d'être anodin, les virus de la grippe saisonnière touchent plus de 2 millions de personnes en moyenne et sont responsables chaque année en France de plusieurs milliers de décès.

• **Surveillance de la grippe en France et en région**

L'Institut de veille sanitaire (InVS) coordonne la surveillance de la grippe en France. Les objectifs de la surveillance épidémiologique de la grippe sont les suivants : la détection précoce et le suivi des épidémies grippales en France, la surveillance des souches grippales en circulation et l'identification des populations les plus sévèrement touchées par la grippe.

La surveillance épidémiologique de la grippe dans la communauté, en France métropolitaine, est assurée par le réseau des Groupes régionaux d'observation de la grippe (GROG) et le réseau Sentinelles de l'INSERM.

Les objectifs principaux de ces réseaux sont la détermination précoce du début de l'épidémie de grippe et le suivi de son évolution régionale et nationale.



En Bourgogne, les médecins « vigies GROG » sont 38, dont 16 en Côte-d'Or. En période pré-épidémique, ils effectuent des prélèvements sur chaque patient suspect d'être porteur du virus grippal. Cela permet d'informer sur le début de l'épidémie.

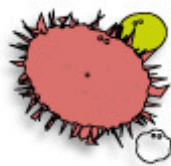
Puis, pendant la phase d'épidémie, les prélèvements vont permettre de surveiller l'évolution virologique de l'épidémie. Chaque médecin « vigie GROG » va faire un prélèvement sur le premier de ces patients grippés dans une tranche d'âge préalablement définie.

Ces prélèvements sont adressés au laboratoire de virologie du Pr Pothier (CHU de Dijon) pour identification virale. Sont recherchés les différents types de virus grippaux ainsi que d'autres virus respiratoires comme le VRS (virus respiratoire syncytial ou infection des poumons et des voies aériennes), les para-influenzae, les adénovirus, les picornavirus...

D'autre part, chaque médecin relève au jour le jour le nombre de patients présentant des signes d'infections respiratoires aiguës, de bronchiolites et de gastro-entérite. Ils notent quotidiennement le nombre de consultations, de visites et le nombre d'arrêt de travail de moins de 15 jours afin d'avoir un reflet de l'activité pendant les épidémies.

Enfin les médecins vigies transmettent ces données chaque semaine sur un site Internet qui sera analysé par le GROG national. Ils perçoivent une indemnisation symbolique de l'Union régionale des médecins libéraux de Bourgogne.

Annexe 3 : Grippe saisonnière et grippe A / H1N1

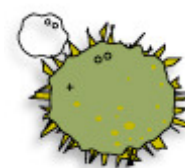


Cette année, exceptionnellement, la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière aura lieu alors qu'une seconde campagne de vaccination, orientée contre la grippe A / H1N1 pourrait être organisée à partir de l'automne. Les vaccins utilisés dans ces deux campagnes de vaccination seront différents et ne présenteront pas de protection croisée.

C'est la raison pour laquelle deux campagnes de vaccination seront nécessaires.

Pour les personnes qui se feront vacciner successivement contre les deux types de grippe, le Haut conseil de santé publique a recommandé, dans son avis du 7 septembre dernier, que les vaccinations soient écartées d'au moins 3 semaines.

De ce fait, les Autorités de Santé insistent sur la nécessité que les personnes qui se feront vacciner contre la grippe saisonnière le fasse dès que possible, après avoir reçu le courrier d'invitation de l'Assurance Maladie.



La parole à...

Professeur Daniel Floret, président du Comité technique des vaccinations :

Grippes saisonnière et grippe A(H1N1) : quelles différences entre les deux vaccins ?

« On connaît déjà les caractéristiques du vaccin contre la grippe saisonnière. Il sera dirigé contre un virus de type B et deux virus de type A : un sous-type H1N1 (différent de celui du virus pandémique) et un sous-type H3N2. En revanche, on sait encore peu de chose du vaccin contre la grippe A(H1N1)v1 pandémique. Il est en cours d'élaboration par les firmes pharmaceutiques. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) leur a fourni la souche du virus début juin. Il faut compter en moyenne six mois pour la mise au point du vaccin, à condition que cette souche puisse être cultivée facilement en laboratoire et qu'on parvienne à lui faire produire des antigènes avec un bon rendement ».

Pourquoi est-il capital de vacciner contre la grippe saisonnière, et le plus tôt possible ?

« Dans la crainte d'une pandémie importante de grippe A(H1N1), la vaccination contre la grippe saisonnière permettra de mieux identifier les malades et d'éviter la confusion entre les deux pathologies.

Si une personne présente un syndrome grippal et qu'elle a été vaccinée contre la grippe saisonnière, on pensera qu'elle est probablement atteinte de la grippe A pandémique. Cela permettra aussi de préserver les antiviraux et de réserver le Tamiflu® à la grippe pandémique ».

Les réponses aux questions les plus fréquentes...

« Sera-t-il possible de cumuler le vaccin contre la grippe saisonnière et celui contre le virus A / H1N1 ? »

Il n'y a à priori aucune contre-indication à recevoir les deux vaccins. Le Haut Conseil de la santé publique recommande de réaliser la vaccination contre la grippe saisonnière le plus tôt possible. Un intervalle de 21 jours est recommandé entre les injections de vaccin saisonnier et le vaccin dirigé contre le virus A / H1N1.

« Quelles peuvent être les conséquences sur le système immunitaire de recevoir deux vaccins à la suite contre des virus de la grippe ? »

Le système immunitaire répondra séparément à chaque vaccin et fabriquera des anticorps capables de neutraliser chacun des virus contenus dans les vaccins. Au lieu qu'il réponde à trois virus de la grippe, comme pour la grippe saisonnière, il répondra simplement à quatre virus... Comme le système immunitaire peut prendre en charge des centaines d'antigènes en même temps, cela ne lui posera aucun problème !

« Le vaccin contre la grippe saisonnière immunise-t-il aussi contre le virus H1N1 ? »

Selon les experts qui étudient ce nouveau virus, rien ne permet d'affirmer, pour le moment, que le vaccin saisonnier soit efficace contre le nouveau virus A / H1N1.

« Si je ressens les symptômes de la grippe, comment savoir s'il s'agit de la grippe saisonnière ou de la grippe A ? »

Il faut consulter votre médecin traitant. N'appellez le centre 15 qu'en cas d'urgence.

➔ D'autres questions/réponses à consulter sur le site :

grippe.saisonniere.je.me.vaccine.fr

(à partir du 25 septembre)



Annexe 4 : Vaccins anti-grippaux saisonniers disponibles

AGRIPPAL®

FLUARIX®

GRIPGUARD®

IMMUGRIP®

INFLUVAC®

MUTAGRIP®

VAXIGRIP®

PREVIGRIP®

TETAGRIP® (ne peut être délivré sans prescription médicale)

Annexe 5 : Stop aux idées reçues sur le vaccin !

Le Pr. Floret - pédiatre et Président du Comité Technique des vaccinations - fait tomber les préjugés les plus tenaces sur le vaccin contre la grippe saisonnière.

Idée reçue n°1

“Je me suis déjà fait vacciner l’an dernier et j’ai quand même attrapé la grippe saisonnière !”

Pr. D.Floret : « Ce n’est pas certain : fièvre élevée, malaise, toux sèche, courbatures, frissons, douleurs diffuses... La plupart des virus responsables d’infections respiratoires peuvent créer des symptômes de ce type. Il est courant de dire qu’on a la grippe saisonnière alors qu’il s’agit d’une autre infection ! Les gripes saisonnières qui surviennent chez les personnes vaccinées sont plutôt des gripes à minima et rarement des gripes compliquées ».

Idée reçue n°2

“Le vaccin de la grippe saisonnière n’est pas efficace : la preuve, il faut le refaire tous les ans !”

Pr. D.Floret : « **Il faut en effet refaire le vaccin annuellement car le virus de la grippe saisonnière mute.** En fait, les anticorps produits grâce au vaccin persistent au-delà d’un an : ils pourraient donc procurer une certaine protection si la nouvelle souche circulante n’était pas trop différente de celle de l’année précédente. »

Idée reçue n°3

“Le vaccin antigrippal ne peut être fiable puisqu’on ne sait jamais d’avance quelles souches vont circuler !”

Pr. D.Floret : « C’est inexact : il est vrai qu’il existe plusieurs souches de virus et que toutes ne circulent pas en même temps et dans tous les pays. De fait, les vaccins de l’hémisphère nord sont différents de ceux de l’hémisphère sud. **Mais il existe des réseaux de surveillance partout dans le monde et leur rôle est justement de déterminer l’évolution de ces différentes souches et prévoir celles qui circuleront la saison prochaine.** Vers février, l’OMS réunit des experts internationaux de la grippe (virologues) pour décider de la composition du vaccin saisonnier de l’automne à venir. Une fois ce choix validé par la Communauté Européenne, puis par chacun des pays de la Communauté, la production des vaccins peut débuter. »

Idée reçue n°4

“Le vaccin peut donner la grippe, si on fait une mauvaise réaction”

Pr. D.Floret : « C’est faux : le vaccin préparé à partir de virus tués ne peut pas donner la grippe. Ce qui est classique, comme avec tout vaccin, c’est une petite douleur et une rougeur au point d’injection et/ou une légère fièvre. Ces manifestations surviennent le lendemain de l’injection, disparaissent sous 24-48h et restent très modérées comparativement aux symptômes d’une vraie grippe saisonnière ! »

Idée reçue n°5

“Si l’on pèse le pour et le contre, les effets secondaires sont supérieurs aux avantages”

Pr. D.Floret : « C’est le contraire ! La grippe saisonnière peut mettre au lit pendant plusieurs jours. A l’inverse, **les réactions sévères dues au vaccin sont très rares** et surviennent chez des sujets allergiques aux protéines de l’œuf ou à la néomycine, produits utilisés pour la préparation des vaccins et qui s’y retrouvent à l’état de traces. Aussi, la balance entre le bénéfique et le risque est nettement favorable au vaccin, notamment chez les personnes à risque de grippe compliquée, qui doivent en bénéficier en priorité. »

Idée reçue n°6

“Se faire vacciner contre une affection aussi bénigne que la grippe saisonnière, ça habitue nos défenses immunitaires à ne rien faire !”

Pr. D.Floret : « Faux : au contraire un vaccin stimule les défenses immunitaires et les pousse à fabriquer des anticorps. **Il ne se substitue pas à nos défenses, mais les met en état d’alerte pour réagir plus vite en cas de besoin.** C’est important, car en cas de grippe, vous ne pourrez pas compter sur les antibiotiques pour accélérer la guérison (ces médicaments n’ont aucune action sur les virus). Or, la grippe saisonnière dure en moyenne 8 jours et peut entraîner une fatigue persistant 3 ou 4 semaines. Qui a dit que la grippe saisonnière était anodine ? »

Idée reçue n°7

“Les vaccins favorisent la maladie d’Alzheimer ...”

Pr. D.Floret : « Il n’y a strictement aucun lien établi entre ce vaccin et la maladie d’Alzheimer ou n’importe quelle autre affection neurologique. Le seul composé pour lequel persiste un doute minime sur une éventuelle neurotoxicité, est le mercure. Parfois utilisé comme conservateur, il n’entre pas dans la composition du vaccin de la grippe, en France. »

Idée reçue n°8

“A côté de mon diabète, une grippe, ce n’est rien !”

Pr. D.Floret : « Justement, la grippe est préoccupante chez les personnes fragilisées par une affection de longue durée (insuffisance cardiaque ou respiratoire, asthme, diabète). C’est même la raison pour laquelle elles ont droit à un vaccin gratuit. Faute de quoi, elles encourent le risque de décompenser une maladie chronique jusqu’alors bien équilibrée. Comparativement à un senior vacciné, celui qui ne l’est pas voit son risque d’hospitalisation pour une complication, augmenter de 30 %. Celui de faire un accident cardiovasculaire, de 20 %. Et celui de décéder, multiplié par deux. A méditer...

Annexe 6 : Liste des intervenants

Conférence de presse du 21 septembre 2009

Les Administrations de la santé

→ Pour l'Assurance Maladie de Côte-d'Or

- Pierre Routhier, Directeur de la CPAM de Côte-d'Or
- Martine Mollot-Derel, Directeur Santé de la CPAM de Côte-d'Or
- Dr Christiane Chapuis, Médecin-conseil Chef

→ Pour la Préfecture de Côte-d'Or et de Bourgogne

- Jean-Louis Copin, Directeur du Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de la Protection Civile

Les professionnels de santé et experts médicaux

→ Pour les médecins libéraux et le Groupe régional d'observation de la grippe (GROG)

- Dr Emmanuel Debost, Président du GROG Bourgogne

→ Pour les pharmaciens de Côte-d'Or

- Alexandre Berenguer, Président de la Chambre syndicale des pharmaciens de Côte-d'Or

→ Pour les infirmières de Côte-d'Or

- Agnès Chaumonnot, Présidente de la section Côte-d'Or de la Fédération nationale des infirmières

→ Pour le CHU de Dijon

- Pr Pascal Chavanet, Chef du Département d'infectiologie